

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	54

Date de convocation

8 décembre 2022

**Développement économique
– ZA à Erôme – Cession d'une
parcelle à Gauthier Location
et AR Métal**

N° de la délibération 2022-802

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Monsieur Anthony GAUTIER (GAUTIER LOCATION) a une activité de location d'engins de chantier (camions bennes, mini pelles, nacelles, etc.). L'entreprise existe depuis 1990 et a été créée à Tain l'Hermitage par son père. L'entreprise emploie 12 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1 030 697 € en 2021.

Le local dont la SARL dispose Avenue Gabriel Péri est désormais trop petit pour assurer la croissance de l'entreprise et lui permettre de se développer dans des bonnes conditions. Elle a besoin d'un nouveau local de 500 m² pour stocker le matériel proposé à la location.

Le projet permettrait l'embauche de 2 personnes supplémentaires.

Monsieur Anthony RIZZO (AR METAL) a créé son entreprise de métallerie en janvier 2020. La SAS compte 3 personnes dont 1 apprenti. L'entreprise est actuellement en location à Serves sur Rhône. Elle réalise un chiffre d'affaires de 169 184 € en 2021.

M. Rizzo souhaite faire construire un bâtiment de 550 m² pour héberger ses activités ainsi qu'un bâtiment de 500 m² de cellules artisanales destinées à être louées.

Le projet permettrait l'embauche d'un opérateur machine supplémentaire.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est compétente en matière de gestion de zones d'activités ;

Considérant qu'Anthony GAUTIER, Entreprise GAUTIER LOCATION et Anthony RIZZO, Entreprise AR METAL, 2 porteurs de projet souhaitent acheter une parcelle de 5 000 m² en commun sur la zone d'activités à Erôme pour y réaliser leurs projets respectifs ;

- GAUTIER LOCATION : bâtiment de 500 m² pour stocker le matériel de location.
- AR METAL : bâtiment de 550 m² pour l'atelier de métallerie et bâtiment de 500 m² destiné à la location (cellules artisanales).

Considérant la disponibilité du lot 2 d'une superficie de 5 000 m² sur la ZA à Erôme au prix de 30 € HT/m² ;

Considérant les bons pour accord en date du 15 novembre 2022 pour acquérir le tènement au prix de 30 € HT / m²,

Considérant l'avis de la commission économie du 29 novembre 2022

Considérant l'avis du bureau du 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la cession du lot 2 à 30 € HT / m² d'une superficie d'environ 5 000 m² sur la zone d'activité à Erôme à l'entreprise GAUTIER LOCATION (dont le gérant est M. GAUTIER Anthony) ou à l'entreprise AR METAL (dont le gérant est M. RIZZO Anthony), ou à toute personne morale ou physique s'y substituant sous réserve de l'accord du vendeur.
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer l'acte de vente et tout document afférent à la présente délibération et y compris tout avenant de prorogation des délais du compromis dans les termes identiques "

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.